



## ENVIRONNEMENT

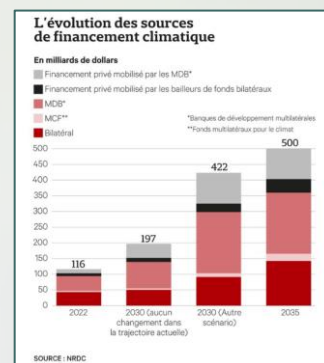
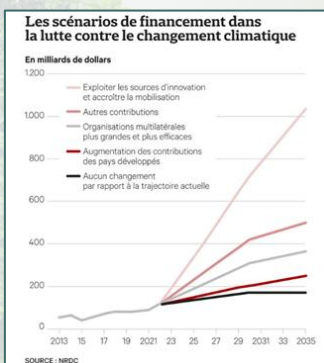
### COP29 sur le climat : de fortes déceptions mais une avancée notable sur le marché carbone

Selon les Nations-Unies, les pays dits « développés », ont une **responsabilité historique** vis-à-vis des pays du Sud du fait du cumul, depuis 1850, de leurs émissions de gaz à effet de serre. L'aide financière des pays du Nord dans cette perspective est considérée comme une dette qui doit être remboursée aux pays du Sud. En 2009, celle-ci avait été chiffrée à **100 Mds\$** par an. Il a fallu attendre 2022 pour que ce montant soit atteint. Le 24 novembre 2024, à l'issue de la COP29 qui s'est tenue à Bakou dans un contexte de fortes tensions, un accord a été trouvé réévaluant ce montant à **300 Mds\$/an** d'ici à 2035. L'ajout fortement suggéré de fonds privés et/ou de nouvelles taxes pourraient faire grimper l'objectif à 1 300 Mds\$.

Les pays du Sud, portés par l'Inde, ont manifesté leur **mécontentement**, espérant que l'objectif serait fixé à minima à 500 Mds\$. Quant aux pays du Nord, ils s'inquiètent du **peu d'implication de plusieurs pays** dans cet effort financier, notamment de la Chine, mais aussi les pays du Golfe, la Corée du Sud ou encore Singapour, qui ont un niveau de richesse nationale qui les rapproche des pays du Nord.

Parmi les autres points de discorde, on notera celui concernant le **texte sur l'atténuation du changement climatique** qui n'est pas allé au-delà de ce qui avait été annoncé lors de la précédente COP28 à Dubaï avec même une menace de l'Arabie Saoudite de s'opposer à toute mention des énergies fossiles dans le texte final, tandis que les pays membres de la BOGA (pays membres de la Beyond Oil and Gas Alliance) tentaient de renforcer l'engagement de sortie progressive des énergies fossiles.

**Si la déception a donc dominé, il est un point positif à ne pas occulter** : un accord a été trouvé concernant la mise en place d'une **supervision du marché des crédits carbone** par une instance de régulation indépendante, afin de garantir la qualité des crédits carbone échangés. En effet, de **nombreuses dérives** ont été observées et dénoncées, en particulier des projets non réalisés ou bien sans aucun suivi sur le niveau de captation du carbone, des doubles prises en compte d'émissions évitées, des expropriations de propriétaires terriens pour pouvoir replanter à marche forcée etc... L'accord indispensable conclu ne constitue pour autant qu'une étape, et ne concerne pas les achats de crédits carbone entre Etats.



NRDC = Natural Resources Defense Council

Sources : Les Echos – United Nation Climate Change



## Social

### Interdiction des produits issus du travail forcé

Selon les données du Conseil européen, pas moins de **27,6 millions de personnes** sont en situation de **travail forcé** dans le monde. De nombreux secteurs sont concernés et aucun continent n'est épargné. Le plus souvent présent dans le secteur privé, il demeure parfois imposé par les pouvoirs publics. Le travail forcé est défini par l'OIT comme un **travail accompli contre son gré et sous la menace d'une peine quelconque**. Cela renvoie à des situations dans lesquelles des personnes sont contraintes à travailler par le recours à la **violence** ou **l'intimidation**, ou par des **moyens plus subtils** tels que la manipulation de dettes, la rétention de papiers d'identité ou la menace de dénonciation aux autorités migratoires. Le 19 novembre dernier, le Conseil européen a adopté un règlement visant à **interdire les produits issus du travail forcé sur le marché de l'Union**. Une base de données répertoriant les **zones** et les produits présentant **des risques** de travail forcé sera créée afin d'accompagner les autorités compétentes pour **évaluer les violations** éventuelles du règlement. Sur cette base, la Commission ou les autorités des Etats membres pourront ouvrir des **enquêtes**. Cette bonne nouvelle devra cependant **attendre** avant d'être appliquée puisque, après signature par les présidents du Parlement européen et du Conseil, ce règlement sera publié au Journal officiel de l'Union européenne, entrera en vigueur le jour suivant celui de sa publication, mais sera applicable qu'à partir de **trois ans après sa date d'entrée en vigueur**.



## Réglementation

### Reporting durable : place au pragmatisme et au bon sens

Lors d'une conférence organisée par la Commission européenne le 15 novembre dernier sur le thème « **Comment aider les entreprises à appliquer les normes européennes de reporting en matière de durabilité** » (ESRS), Patrick de Cambourg, Président du Sustainability Reporting Board de l'**EFRAG**, a demandé aux entreprises de ne pas avoir peur de leur complexité. Il a cependant reconnu qu'il y avait « un possible **malentendu** sur le nombre effrayant de points de données inclus dans ce reporting » et que l'**EFRAG** avait été **trop technique**. Pensant aider, l'organisme a finalement produit un texte très, voire **trop, granulaire**. Conséquence, l'UE subit une **pression croissante** pour revoir les règles, les entreprises se plaignant du niveau de détails qu'elles doivent fournir ; plus de 700 requêtes de précisions/clarifications ont été envoyées par les entreprises au cours de l'année écoulée.

Mais en parallèle certains groupes de pression exigent que les entreprises collectent des informations sur l'ensemble des points de données, c'est-à-dire plus de 1 000!

Pour Patrick de Cambourg ceci n'a pas de sens. Il a donc envoyé le message clair suivant : « **Ne rapportez que ce qui est matériel** » ... « Ne masquez pas les rapports avec beaucoup d'informations de nature très granulaire et inutile ». Une déclaration appuyée par le chef de l'unité des finances de la Commission, demandant à ce que les ESRS soient **appliquées « avec pragmatisme et bon sens »**.

Sources : Conseil européen - RSE DataNews



GOUVERNANCE

Assemblée générale de Vivendi : vent contestataire

Le 9 décembre aura lieu l'assemblée générale mixte de Vivendi. A l'ordre du jour le **projet de scission** de ses activités en quatre entités : **Vivendi**, **Canal+** (qui serait alors cotée sur le London Stock Exchange), **Louis Hachette Group** (qui serait alors cotée sur Euronext Growth – non règlementé) et **Havas** (qui serait alors cotée sur Euronext Amsterdam et contrôlée par une fondation néerlandaise). Pour se justifier, la société indique que depuis la distribution-cotation d'Universal Music Group en 2021, le conglomérat subit une forte décote, diminuant significativement sa valorisation et limitant ses capacités à réaliser des opérations de croissance externe pour ses filiales. Mais plusieurs acteurs de l'engagement actionnarial ne l'entendent pas de cette oreille et y voient un **moyen détourné** de permettre au groupe **Bolloré de contrôler les quatre entités sans verser de prime de contrôle**. Trois **risques majeurs de gouvernance** sont aussi dénoncés : i) maintien des **droits de vote double** et mise en place de droits de vote quadruple chez Havas, ce qui va à l'encontre du principe d'égalité entre actionnaires, ii) **contournement des obligations** de lancement d'OPA selon les règles pour toute société cotée sur le marché règlementé en France iii) mise en place de **mandats croisés** permettant au superviseur de se superviser lui-même. Pour toutes ses raisons, ils **appellent à s'opposer aux 3 premières résolutions** soumises au vote de cette assemblée générale.

Sources : Phitrust - Proxinvest

Corruption : diagnostic et cartographie sectorielle

L'Agence Française Anticorruption a publié les résultats de son **sondage** effectué auprès de **550 entreprises** - à la fois **privées et cotées** - sur l'évolution des mesures de prévention et de détection de la corruption. Il en ressort notamment que **30%** des sondées ont été **confrontées à 1 ou plusieurs cas** de corruption ou de trafic d'influence sur les 5 dernières années. Parmi elles, **80% ont engagé une enquête interne** et 63% ont prononcé des sanctions disciplinaires. 89% déclarent avoir mis en œuvre des mesures de prévention et de détection des faits de corruption et de trafic d'influence et 70% ont déclaré sensibiliser tous leurs salariés à ces sujets. La **principale difficulté** concerne **l'évaluation de l'intégrité des tiers**.

De son côté, la Commission Européenne a publié une étude visant à identifier les **secteurs les plus exposés** au risque de corruption au sein de l'UE. Le **coût de la corruption est estimé à 990 Md€ ou 6% du PIB, par an**, à l'échelle du continent. Parmi les secteurs identifiés comme particulièrement exposés, **six ressortent** : santé, finance, marchés publics, défense et sécurité, construction et infrastructures, sport. L'intégration du sport a été motivée par les risques entraînés par l'industrie connexe des jeux d'argent et le risque d'événements truqués... au premier rang desquels les matchs de football.

Sources : Agence Française anticorruption, Commission Européenne



EN BREF

◆ **Stellantis** : sous la pression du Conseil d'administration, le PDG Carlos Tavares a accepté de présenter sa démission. Celle-ci a été acceptée avec effet immédiat. Un nouveau CEO devrait être nommé au cours du premier semestre 2025. En attendant, le Président John Elkann assure l'intérim.

◆ **Schneider Electric** : le Conseil d'administration a brutalement mis fin aux fonctions de son Directeur général en poste depuis un an et demi. Il a été remplacé par Olivier Blum, membre du comité exécutif depuis 2014, et basé aux Emirats arabes Unis.

◆ **Saint Gobain** : Le groupe consolide sa position de leader et accélère sa dynamique de croissance avec l'acquisition de Kilwaughter, un acteur de référence dans la chimie de la construction (mortiers de façade) au Royaume-Uni et en Irlande.

◆ **Air Liquide**, construira, détiendra et opérera sur le site de TotalEnergies de La Mède une nouvelle unité de production d'hydrogène renouvelable à partir de coproduits d'origine biogénique recyclés issus de la bioraffinerie de TotalEnergies. Il sera principalement utilisé par la bioraffinerie pour la production de biocarburants et de carburants aériens durables (SAF).

◆ **Arcelor Mittal** : l'aciériste français met en pause ses investissements vers le bas carbone et demande à l'Union européenne des mesures de protectionnisme plus fortes.

◆ **BNP-Paribas AM** a décidé de ne plus investir dans de nouvelles obligations émises sur le marché primaire par des entreprises actives dans l'exploration et la production de pétrole et de gaz.

◆ **TotalEnergies** : à la suite de l'inculpation pour fraude et corruption de Gautam Adani par les procureurs américains, TotalEnergies a annoncé suspendre toute nouvelle contribution financière dans le cadre de ses investissements dans le groupe de sociétés Adani.

◆ **Michelin** : en raison des fortes difficultés économiques et de la dégradation de la compétitivité européenne face au marché asiatique, le champignon de pneumatique va devoir fermer ses sites de Cholet et Vannes. La production des deux sites diminuera graduellement pour s'éteindre début 2026. L'objectif du groupe connu pour ses engagements auprès de ses salariés, est de parvenir à reclasser un maximum des 1 250 postes impactés par ce plan social.



VOTRE CONTACT



Murielle HERMELLIN

Responsable ISR

[Murielle.hermellin@bred.fr](mailto:Murielle.hermellin@bred.fr)



[www.promepar.fr](http://www.promepar.fr)



[www.linkedin.com/company/25263774](https://www.linkedin.com/company/25263774)

PROMEPAR AM est signataire de

